



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

sur les communes de Montpellier, Lattes et Pérols, préalable à l'autorisation délivrée au titre des articles L214-I à L214-6 du code de l'environnement sur la commune de Montpellier concernant les travaux d'aménagement du Parc de La Mogère
présenté par la Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier (SAAM)

Cette demande est soumise à une enquête publique du lundi 9 mai 2016 au jeudi 9 juin 2016 inclus soit pendant 32 jours.

M. Jean BERNARD-CHATELOT, Trésorier-payeur-général, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le responsable du projet à la Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier (SAAM) auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est M. Nicolas LAVENU, téléphone 04 67 13 63 31, courriel nicolas.lavenu@saam-agglo.fr

Le dossier d'enquête comprenant le dossier de demande d'autorisation au titre de la législation sur l'Eau et ses annexes, l'avis du service Eau et Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et le registre d'enquête, seront déposés, à Montpellier Méditerranée Métropole, siège de l'enquête, et dans les mairies de Montpellier, Lattes et Pérols afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet durant les jours et heures d'ouverture au public.

A titre indicatif les heures d'ouverture des bureaux sont les suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| Montpellier Méditerranée Métropole – maison de proximité Montpellier Centre | Du lundi au vendredi | 9h00 à 18h00 |
| Mairie de Montpellier | Lundi, mardi, mercredi et vendredi Jeudi | 8h30 à 17h30 10h00 à 19h00 |
| Lattes Service Urbanisme | Du lundi au Vendredi | 8h00 à 12 h00 13h00 à 17h00 |
| Pérols Service urbanisme | Du lundi à mardi Mercredi jeudi et vendredi | 14h00 à 17h00 8h00 à 12h00 14h00 à 17h00 8h00 à 12h00 |

Il sera également possible d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Jean BERNARD-CHATELOT - commissaire enquêteur
Parc de La Mogère
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place ZEUS
CS 39556
34 340 Montpellier

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

| Permanences | Date des permanences | Horaires des permanences |
|------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Montpellier Méditerranée Métropole | Lundi 9 mai 2016 | de 9h00 à 12h00 |
| | mercredi 25 mai 2016 | de 16h00 à 19h00 |
| | jeudi 9 juin 2016 | de 15h00 à 18h00 |

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture pourra soit consulter, soit à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture de l'Hérault - Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement, dans les mairies concernées et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole.

De plus, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site Internet des services de l'État www.herault.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure prise par le Préfet de l'Hérault, est une autorisation au titre des articles L214-I à L214-6 du code de l'environnement ou un refus.